



# Guide de saisie dans les formulaires de l'espace collaboratif des portails AMP (France, MAIA, PANACHE)

### Chapitre 4 : Fiche AMP – Rubrique document de gestion

Guide élaboré par les administrateurs des portails aires marines protégées avec la relecture des chargés de mission de la direction aires protégées et de l'équipe du LIFE marha pour accompagner la saisie des informations sur les aires marines protégées à l'aide des formulaires de saisie dans les portails AMP.

version du 28 avril 2025

# Sommaire du guide de saisie dans les formulaires de l'espace collaboratif des portails AMP

Guide de saisie espace collaboratif des portails AMP	Numéro du chapitre
Fonctionnement général	
Rubrique caractéristiques générales	Chapitre 1
Rubrique textes réglementaires de création	Chapitre 2
Rubrique gouvernance	Chapitre 3
Rubrique document de gestion	Chapitre 4
Rubrique espèces et habitats marins	Chapitre 5
Rubrique usages et activités	Chapitre 6
Rubrique enjeux et objectifs de gestion	Chapitre 7
Rubrique programme d'actions	Chapitre 8
Rubrique suivis	Chapitre 9
Rubrique réglementation	Chapitre 10
Rubrique zones d'intérêts	Chapitre 11
Rubrique moyens et ressources	Chapitre 12
Rubrique critère de désignation OSPAR	Chapitre 13
Base documentaire / rubrique Documents et photos	Chapitre 14
Zones C-monspot	Chapitre 15

#### **RUBRIQUE DOCUMENT DE GESTION DES AMP : TUTORIEL SAISIE DANS LA BD AMP**

Une AMP peut être soumise à aucun, 1 ou plusieurs documents de gestion. Le document de gestion d'une AMP peut s'appliquer à une autre AMP, tel est le cas pour les sites Natura 2000 compris dans le périmètre d'un parc naturel marin (PNM), dans ce cas le document de gestion du PNM est le document de gestion du site natura2000.

Plusieurs documents de gestion ont pu être rédigé depuis la création de l'AMP. Il conviendra de les enregistrer dans cette rubrique.

#### **Remarque** :

Il convient avant de saisir des nouveaux enregistrements de vérifier qu'il n'existe pas un partage d'informations pour cette rubrique avec une autre aire marine protégée. Ce partage est matérialisé avec l'icone 🖆 en bout de ligne du titre de la rubrique (cf <u>paragraphe 3</u> de ce guide)

Les champs suivants sont communs à toutes les fiches (AMP OSPAR et autres catégories) :

#### 1 Nombre de plans de gestion mis en œuvre

Un calcul automatique est réalisé à l'ajout d'un plan de gestion mais une vérification du gestionnaire est conseillée. Le contributeur peut modifier ce chiffre.

Renseigner le nombre de plan(s) de gestion mis en œuvre depuis la création de l'AMP.

#### 2 Tableau de synthèse des documents de gestion associés à cette AMP

Le tableau de synthèse ci-dessous permet de visualiser seulement une partie des données associées au(x) document(s) de gestion enregistrés.

Aucune date de mise à jour n'est renseigné										
Nombre de plans de gestion mis en œuvre : Type Statut			1							
		Début validité	nut Sté		URL		Edition			
	Document d'objectif	Existant et mis en oeuwe				docob_aberstrevors_tome-1_juillet2014.pdf		٠	,	×
	Occument d'objectif	Existant et mis en oeuvre				78_Docob_Abers_Trevors_TOME2_octobre2014.pdf			1	×

Figure 1 : Tableau de synthèse des enregistrements de la rubrique « Document de Gestion »

Le contributeur peut ajouter un nouveau document de gestion ou associer un plan de gestion d'une AMP existante.

#### 2.1 CHOIX 1 : AJOUTER UN NOUVEAU PLAN DE GESTION

Le contributeur souhaite « **Ajouter un nouveau plan de gestion** », au clic sur le bouton du même nom, le formulaire ci-dessous s'ouvre.

Création d'un nouveau plan de gestion	× ×
Propriétés générales Nature du document de gestion :* Niveau de réalisation du plan de gestion :* Date de début de validité du 1er document de gestion : Date de fin de validité du document de gestion en cours : Durée officielle de mise en oeuvre du plan de gestion : Lien hypertexte vers le document de gestion en cours :	9 9 9 9 1 9
Validité du plan de gestion Date de début de validité du 1er document de gestion : Durée de préparation du plan de gestion : mois	?
Mise en oeuvre du plan de gestion Date du texte officiel instituant le plan de gestion : Date d'installation de la gouvernance d'une AMP :	?
Animation du plan de gestion Date de mise en animation du plan de gestion : Etat d'avancement de l'animation mise en oeuvre sur les parties marines (et terrestres en cas de site mixte)	?
ENREGISTRER FERMER	

Figure 2 : Création d'un nouveau document de gestion

#### 2.1.1 Partie Propriétés générales :

✓ Nature du document de gestion

Un seul choix est possible dans la liste déroulante proposée. *Par exemple* : arrêté, charte, convention, document d'objectif, etc.

Niveau de réalisation du plan de gestion
 Un seul choix est possible dans la liste déroulante proposée.

Par exemple : Existant et mis en œuvre

✓ Date de début de validité du 1er document de gestion
 Sélectionner la date à l'aide de calendrier proposé.

✓ Date de fin de validité du document de gestion en cours
 Sélectionner la date à l'aide de calendrier proposé.

✓ Durée officielle de mise en œuvre du plan de gestion

Cette date est calculée automatiquement au regard des dates choisies dans les champs précédents.

✓ Lien hypertexte vers le document de gestion en cours :

• l'URL du document accessible sur internet (*exemple* : <u>https://parc-marin-</u> mayotte.fr/documentation/plan-de-gestion-du-parc-naturel-marin-de-mayotte

• l'URL interne au portail AMP du document dans la base documentaire de cette même AMP (*exemple* : <u>https://www.amp.milieumarinfrance.fr/accueil-fr/documents/257-4454/plan-de-gestion</u>). Le contributeur devra donc intégrer au préalable ce texte à la rubrique à la base documentaire. Il est recommandé de créer dans cette base documentaire une seule fiche pour un document de gestion qui intégrera éventuellement le rapport et ses annexes.

Si l'URL saisie par le contributeur dépasse le nombre de caractères autorisé dans ce champ alors le texte affiché sera réduit mais un lien hypertexte vers l'URL saisie sera intégré.

#### 2.1.2 Partie Validité du plan de gestion :

✓ Date de début de validité du 1er document de gestion
 Sélectionner la date à l'aide de calendrier proposé.

✓ Durée de préparation du plan de gestion
 A saisir manuellement en nombre de mois.

#### 2.1.3 Partie Mise en œuvre du plan de gestion :

✓ Date du texte officiel instituant le plan de gestion
 Sélectionner la date à l'aide de calendrier proposé.

✓ Date d'installation de la gouvernance d'une AMP
 Sélectionner la date à l'aide de calendrier proposé.

#### 2.1.4 Partie Animation du plan de gestion :

✓ Date de mise en animation du plan de gestion
 Sélectionner la date à l'aide de calendrier proposé.

#### ✓ Etat d'avancement de l'animation mise en œuvre sur les parties marines (et terrestres en cas de site mixte)

Le contributeur enregistrera sa saisie à la fin du formulaire. Enregistrer : permet d'enregistrer et de garder le formulaire ouvert. Enregistrer : permet d'enregistrer et ferme le formulaire. Fermer : ferme le formulaire sans enregistrer

#### 2.2 CHOIX 2 : ASSOCIER UN PLAN DE GESTION D'UNE AMP EXISTANTE

Il est possible de sélectionner les informations d'un document de gestion d'une autre AMP.

and the second state of the				
Pays Gelégote	Tous Tous Aire de gestion des Aire de gestion dus Aire de gestion dus Aire de protection dus	Mobilats ou des explices ( able des ressources (Nou- able des ressources (Nou- able botope	Polyneue Nançaea) ele-Calèdone, Provinci elle-Calèdone, Provinci	
Nom WDRNO	Pásul	ulande <b>A</b> Filmat		
Nom AMP	Catégorie	WOPAID	plan de pestion	
ER AFON CONWY / CONWY TUARY	Site of special scientific interest	183431	Existant et mis en beuvre date : 01/01/2003 -	Ð
ERARTH-CARREG WYLAN	Site of special scientific interest	139694	Existant et mis en oeuvre date : 01/01/2003 -	自
ER MANDDACH / MANDDACH TUARY	Site of special scientific interest	169633	Document d'objecht Existant et mis en oeuvre date : 01/01/2002 - durée : 6	0
ER MAWDDACH / MAWDDACH TUARY	Site of special scientific interest	169633	Existant et mis en oeuvre date : 01/01/2008 -	10
ERS - COTES DES LEGENDES	Zone speciale de conservation (N2000, DHFF)	555526140		0
ERS - COTES DES LEGENDES	Zone marine protégée de la convention OSPAR	555556909		0

Figure 3 : Associer un plan de gestion d'une AMP existante

Pour affiner sa recherche, il est possible de trier, simultanément ou non, sur :

- le pays
- la catégorie de l'AMP
- le nom de l'AMP
- l'identifiant WDPA

Puis cliquer sur 'Rechercher'.

Pour lier le texte réglementaire, le contributeur coche la case dans la dernière colonne du tableau des résultats de la recherche, puis clique sur le bouton « valider la sélection », en bas de cette pop-up.

Le contributeur enregistrera sa saisie à la fin du formulaire.



	-des informations sur les menaces et les pressions pour atteindre la réalisation de ces objectifs de conservation,
	<ul> <li>-des actions et mesures pour repondre aux menaces et pressions identifiées,</li> <li>-des informations spatialisées sur la localisation / distribution des habitats protégés et les caractéristiques des espèces dans le site, mises à la disposition des organismes de gestion du site.</li> </ul>
~	Les mesures de gestion pour atteindre les objectifs de conservation sont-elles mises en œuvre ?*
I	Une seule réponse est possible, la choisir dans la liste déroulante :
	- <b>Non</b> , aucune mesure de gestion n'est mise en œuvre
	<ul> <li>Partiellement, certaines des mesures de gestion sont mises en œuvre ou sont en cours de l'être</li> </ul>
	- <b>Oui</b> , toutes les mesures de gestion sont mises en œuvre.
✓	Une surveillance ou des suivis sont-ils mis en œuvre pour évaluer l'efficacité des mesures de gestion ?*
I	Une seule réponse est possible, la choisir dans la liste déroulante :
	- Non, aucun suivi n'est mis en œuvre dans l'AMP
	- Partiellement, certains suivis sont mis en œuvre ou sont en cours de l'être
	- <b>Oui</b> , toute la surveillance nécessaire sur le site est mise en œuvre
✓	L'AMP progresse-t-elle vers l'atteinte de ses objectifs de conservation ?*
I	Une seule réponse est possible, la choisir dans la liste déroulante :
	<ul> <li>Non, aucune indication d'amélioration de l'état de conservation. Les conditions de certains éléments protégés peuvent se dégrader.</li> </ul>
- ; ;	<ul> <li>Partiellement, certaines fonctionnalités protégées se sont améliorées ou ont atteint leurs objectifs de conservation. D'autres caractéristiques protégées sont statiques, et / ou en déclin ou leur état est inconnu.</li> </ul>
	<b>Oui</b> , toutes les fonctionnalités protégées se sont améliorées et certaines d'entre elles ont atteint leurs objectifs de conservation OU tous les objectifs de conservation ont été atteints.

### 3 Outil informations partagées

Afin de simplifier et de raccourcir le temps de saisie, il est possible de partager des informations entre 2 fiches AMP avec l'outil « Informations partagées »

Cet outil informations partagées est disponible pour toutes les rubriques sauf les rubriques suivantes :

- Usages et activités
- Programme d'actions
- Suivis

Périmètre principal		L'information n'est
Caractéristiques générales	₽	une autre AMP
Textes réglementaires de création	đ	
Gouvernance	19	
Document de gestion	Ð	L'information est partagée avec une
Espèces et habitats marins	Ð	
⊞ Usages et activités	Ð	
Enjeux et objectifs de gestion	Ð	
Programme d'actions	Ð	
E Suivis	Ð	
Réglementation	Ð	
	Ð	
Moyens et ressources	ħ	

Il s'agit d'un *import* des données de la fiche déjà complétée vers les données de la fiche en cours de saisie.

Personal and a second second	** 0.0	DAM. ITABLICH - SERVICE SET	****
	•		•
December of the second	Bernard Barrier Bernard Barrier Bernar	Conservation Learning Terraneous C. Description Learning D. Experime Annual Annual D. Experimentation D. Experimentation D. Experimentation D. Experimentation D. Experimentation D. Experimentation D. Experimentation D. Experimentation	E Constanting of the second se
Fichr	li incomplète	Fich	e A complétée

Figure 1 : Principe de l'outil « Partage d'informations »

Le partage d'information peut être effectué pour une rubrique complète ou pour certains champs.

#### Dans tous les cas, pour ce faire il faut:

- → Une fiche d'AMP déjà saisie (ex : RNN « Banc d'Arguin ») = fiche source A
- → Une fiche d'AMP à compléter (ex : AMP OSPAR « banc d'Arguin ») = fiche cible B
- **3.1 PREMIER CAS : PARTAGE D'INFORMATIONS STRICTEMENT IDENTIQUES**

## Nous allons prendre l'exemple d'un partage d'informations sur la rubrique entière « espèces et habitats » entre la fiche source A et la fiche cible B.

Si vous souhaitez que la rubrique « espèces et habitats » de la fiche **cible** B soit strictement identique à celui de la fiche **source** A, voici la procédure à suivre.

**Positionnez vous dans** la rubrique « espèces et habitats » de **la fiche cible B** et cliquez sur l'outil « partager des informations ». Vous pouvez alors choisir l'AMP source A de votre choix à partir de laquelle vous allez importer les données dans la fiche B et **cocher LIER**.

Espèces et hab	itats marins				₫
Espèces marines à st	atut présentes:			protection spéciale)	
Espèce	Espèce présente	Espèces justifiant la désignation du site en AMP	Suivis effectués	BAIE D'AUDIERNE (Zone spéciale de conservation)	
classe: Actinopterygii				BAIE DE CHINGOUDY (Zone spéciale de conservation)	
Acipenser sturio	Donnée non reportée 🔻	Donnée non reportée 🔻	Donnée non reportée 🔻	BAIE DE GOULVEN (Zone de protection spéciale)	
Alburnoides bipunctatus	Donnée non reportée 🔻	Donnée non reportée 🔻	Donnée non reportée 🔻	BAIE DE L'AIGUILLON (Zone marine protégée (OSPAR))	
Alosa alosa	Oui 🔻	Oui 🔻	Programme de survei V	BAIE DE L'AIGUILLON (Charente-Maritime) (Réserve	
Alosa fallax	Oui 🔻	Donnée non reportée 🔻	Donnée non reportée 🔻	naturelle nationale)	
Anguilla anguilla	Oui	Donnée non reportée 🔻	Donnée non reportée 🔻	(Vendée) (Réserve naturelle	Ŧ
Coregonus lavaretus oxyrinchus	Donnée non reportée 🔻	Donnée non reportée 🔻	Donnée non reportée 🔻	Donnée non reportée 🔻	?
Cottus gobio	Oui 🔻	Donnée non reportée 🔻	Donnée non reportée 🔻	Donnée non reportée 🔻	?

Une fois les informations partagées sur la rubrique «espèces/habitats », vous pouvez continuer votre saisie dans les **autres** rubriques (avec ou sans l'outil partage d'information) puis « Sauvegarder » et « Soumettre ».

Rappel : lorsque vous soumettez une AMP, l'administrateur reçoit un mail automatique de demande de publication. Tant que l'administrateur n'a pas republié votre fiche, elle n'apparait plus dans l'espace collaboratif ni dans le portail web public.

Vous serez averti par mail automatique de la publication de l'AMP. Pensez également à regarder dans la boîte des spams.

Si l'objectif est d'obtenir des rubriques « espèces et habitats » identiques dans les fiches A et B, le processus se termine là.

#### En résumé,

Bouton Lier : les informations sont copiées dans la fiche source et collées dans la fiche cible. Il est ensuite impossible de modifier les informations dans la fiche cible puis sauvegarder, les informations seront systématiquement écrasées par les informations de la fiche source.

pour partager des informations, il faut :

Fiche B > partage d'informations avec fiche A > cocher LIER > Sauvegarder > Soumettre > Publication Pour annuler le partage d'information, c'est-à-dire rompre le lien dynamique entre les 2 fiches, il faut : Fiche B > cocher AUCUN\* > cocher LIER> Sauvegarder > Soumettre

\* : si vous souhaitez revenir à la liste par défaut (valeur « données par défaut »), il faut le faire manuellement lors de cette étape (avant de sauvegarder).

**3.2** Second cas : partage d'informations partiellement identiques

Si vous souhaitez que la rubrique « espèces et habitats » de la fiche B soit partiellement identique à celui de la fiche A.

Par exemple, la fiche source A sert de base pour compléter la fiche cible B. Mais la fiche B a besoin d'être complétée par la suite car, par exemple, cette AMP a plus d'espèces que la fiche A.

Sur la fiche cible B, ouvrir l'outil informations partagées, choisir et cocher l'AMP source puis cocher copier/coller.

Une fois le partage d'informations effectué sur une ou plusieurs rubriques, si vous voulez ajouter (ou supprimer) des espèces et des habitats (modifier le partage), vous devez d'abord « Sauvegarder » la fiche B (il n'est pas nécessaire de « soumettre » la fiche d'AMP à ce stade).

Une fois la fiche B sauvegardée avec les champs partagés, vous devez retirer le partage d'information en cliquant sur « aucun » dans la liste de partage et continuer votre saisie avec le bouton « Ajouter », par exemple en rajoutant des espèces qui ne sont pas dans la fiche A.

Espèces et hat	pitats marins					15
Espèces mannes à s	tatut présentes.				8	1
Espèce	Espèce préser	rte	Espèces justifiant la désignation du site en AMP	Suivis effectués	Partager cette information avec les AMP suivantes	1
classe: Actinopterygi					- Aucun	
Acipenser sturio	Donnée non reportée	•	Donnée non reportée 🔻	Donnée non reportée 🔹	ABERS - COTES DES	
Alburnoides bipunctatua	Donnée non reportée	×	Donnée non reportée 🔹	Donnée non reportée 🔹	communautaire)	
Alosa alosa	OúE	•	Oui 💌	Programme de survei •	DYVES, MARAIS DE ROCHEFORT (Zone de	
Alosa fallax	Out	•	Donnée non reportée 🔹	Donnée non reportée 💌	protection spéciale) - ANSE DE GOULVEN, DUNES	
Anguita anguita	Out	٠.	Donnée non reportée 🔻	Donnée non reportée 🔹	DE KEREMMA (Zone spéciale	2
Coregonus lavaretus oxyrinchus	Donnée non reportée	•	Donnée non reportée 🔻	Donnée non reportée 🔹	Donnée non reportée 🔹	ş

Si vous n'enlevez pas le partage d'information avec la fiche A, les modifications ne seront pas sauvegardées.

En résumé on a donc :

Copier/Coller : les informations sont recopiées de la fiche source à la fiche cible mais il est possible de modifier ensuite les informations dans la fiche cible.

Fiche B > partage d'informations avec fiche A > cocher COPIER/COLLER Sauvegarder > enlever le partage > modifier les champs partagés > Sauvegarder > Soumettre > Publication